"La cérémonie du Quai d'Orsay" dans Le Monde (29 mai 1952)

Légende: Le 29 mai 1952, le quotidien français Le Monde décrit la cérémonie de signature, deux jours auparavant dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, du Traité instituant la Communauté européenne de défense (CED).

Source: Le Monde. dir. de publ. Beuve-Méry, Hubert. 29.05.1952, n° 2 283. Paris: Le Monde. "La cérémonie du Quai d'Orsay", p. 3.

Copyright: (c) Le Monde

URL: http://www.cvce.eu/obj/"la_ceremonie_du_quai_d_orsay"_dans_le_monde_29_mai_1952-fr-26604f36-7d07-424f-89fb-e0449f5a127e.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

La cérémonie du Quai d'Orsay

Le traité instituant la communauté européenne de défense a été signé hier mardi après-midi à Paris au Quai d'Orsay, dans le salon de l'Horloge, par les ministres des affaires étrangères de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg en présence de MM. Acheson et Eden et des représentants des autres pays membres du pacte atlantique. Une foule de diplomates, de photographes, de journalistes, a assisté à l'apposition des signatures sur les nombreux textes qui décident l'organisation d'une défense commune de l'Europe au sein de la communauté atlantique.

C'est à 17 heures exactement que M. Robert Schuman prit place sous la célèbre horloge avec à sa droite M. Van Zeeland, et à sa gauche M. De Gasperi. Le chancelier Adenauer avait pris place à droite du délégué belge, et les ministres des affaires étrangères luxembourgeois et néerlandais à la gauche du délégué italien. Les deux ailes de la table traditionnelle, en forme d'U, étaient occupées par les délégués permanents de l'O.T.A.N. et les représentants diplomatiques à Paris des quatorze pays membres du pacte atlantique.

M. Robert Schuman ouvrait la séance quelques instants après et prononçait la brève allocution que nous reproduisons ci-dessous. Il invitait ensuite les membres des six pays appartenant à la communauté européenne de défense à signer le traité et les cinq textes annexes audit traité, à savoir :

1. Un protocole militaire relatif aux unités de base, à l'organisation générale et à la mise sur pied des forces de la C.E.D., au personnel, aux principes concernant l'uniformisation des doctrines et des méthodes, aux écoles de la C.E.D. et à l'emploi des langues;

2. Un protocole financier qui traite de la préparation du budget commun, de sa contexture, de son exécution, des contrôles en cours d'exécution de ce budget, de la trésorerie, de la question des transferts et arbitrages, de l'aide extérieure, et enfin de la comptabilité;

3. Un protocole relatif au Grand-Duché de Luxembourg. Ce texte, «prenant en considération le fait que le Luxembourg se trouve, en raison de sa situation démographique, dans l'impossibilité de mettre à la disposition de la C.E.D. une unité de base de nationalité homogène», stipule que le Luxembourg pourra déroger à certaines dispositions du traité;

4. Une convention relative au régime commercial et fiscal de la C.E.D., qui traite notamment du régime douanier (impôts sur la consommation et les transactions);

5. Un protocole sur le statut des troupes de la C.E.D.

Protocoles de garantie

Trois autres protocoles annexes au traité de l'armée européenne ont alors été signés à la fois par les ministres des affaires étrangères des six pays membres de la C.E.D.

Le premier est relatif aux relations entre la C.E.D. et l'O.T.A.N. Il prévoit des consultations entre les membres des deux organismes en vue d'une coordination étroite sur le plan technique et chaque fois que l'une des parties considérera qu'il existe une menace contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique ou la sécurité de l'une quelconque d'entre elles, ou même l'existence ou l'unité de l'un des organismes.

Les deux autres protocoles se rapportent aux engagements réciproques d'assistance entre les membres de la C.E.D. et ceux de l'O.T.A.N. Ces engagements sont les mêmes que ceux prévus par l'article 5 du pacte atlantique.

Un protocole de garantie entre la Grande-Bretagne et la Communauté européenne de défense a également été signé par les Six et par M. Eden, secrétaire du Foreign Office.

En dernier lieu MM. Schuman, Eden et Acheson signèrent la déclaration tripartie relative à la Communauté européenne de défense.

La cérémonie avait duré en tout cinquante-cinq minutes, cent vingt-sept signatures venaient ainsi d'être apposées sur le traité instituant l'armée européenne, neuf conventions annexes et une déclaration tripartie. Une brève réception devait réunir ensuite les ministres signataires, leurs collaborateurs et la presse.

M. Robert Schuman : «Un ensemble qu'on ne pourra dissocier.»

«Nous soumettons à l'appréciation de tous, au grand jour, cette oeuvre de bonne foi d'une nouveauté sans précédent.

«Nous n'entendons pas l'imposer : si jamais nous l'avions voulu, notre régime démocratique nous en aurait empêchés. Mais nous voulons faire accepter librement par l'opinion de nos pays une conception hardie qui s'incorpore dans l'ensemble d'une politique constructive au service de la paix.

«Hier, en signant les accords de Bonn, nous avons rendu hommage à la ténacité qui ne se décourageait jamais. La route une fois choisie, nous faisons crédit à la confiance renaissante.»